



AUTORISATION PARENTALE

Pratique d'activités nautiques

Je soussigné(e) : (nom, prénom).....

Agissant en qualité de : Mère

Père

Tuteur

Autorise l'enfant : (nom, prénom).....

Né(e) le :

Dont je suis le(la) responsable légal(e), à pratiquer les activités nautiques auxquelles il (elle) est inscrit(e). Ce, durant son séjour sports & loisirs au Club & École de voile YCBL 221-223 Avenue Ernest COUDURIER 73370 LE BOURGET DU LAC.

Et je déclare que l'enfant est en bonne santé et possède les aptitudes requises à une pratique nautique.

Soit par sa réussite au Pass'Nautique (anciennement Test d'aisance aquatique) notamment validé en primaire.

Soit en possédant l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS, passé en 6ème).

En l'absence de ces tests, cette autorisation parentale appuie tout engagement du responsable légal quant au fait que l'enfant ne panique pas dans l'eau. Sachant que l'enfant peut être soumis sur place par un titulaire qualifié, à un test correspondant aux conditions de sa pratique, avec brassière s'il y a lieu.

Arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique de certaines activités physiques en Accueils Collectifs de Mineurs.

Le document atteste l'aptitude du mineur à :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- à réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes ;
- à réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes ;
- à nager sur le ventre pendant 20m ;
- à franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Pour information : Le test peut être réalisé avec une brassière de sécurité.

Fait à/au :

Le/...../.....

Signature :